

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

(Eurolist)

Par courrier du 6 avril 2006, reçu le jour même, la société Elliott Management Corporation (712 Fifth Avenue, New York, NY 10019-4108, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE, et détenir au 6 avril 2006, pour le compte desdits fonds, 7 925 501 actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE représentant autant de droits de vote, soit 7,01% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Elliott International LP	4 755 301	4,21	4 755 301	4,21
The Liverpool Limited Partnership	3 170 200	2,80	3 170 200	2,80
Total	7 925 501	7,01	7 925 501	7,01

Au 31 mars 2006, la société Elliott Management Corporation détenait pour le compte desdits fonds, 5 988 760 actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et des droits de vote de cette société.

¹ Sur la base d'un capital composé de 113 038 156 actions représentant autant de droits de vote.